

Les Infos Courmianes – Eté 2021

Le mot du Maire

Chères courmianes, chers courmians,

L'été est là. Les mesures contraignantes ayant été levées par le gouvernement, chacun aspire à profiter d'une liberté retrouvée. Cependant, malgré un contexte sanitaire un peu plus favorable, l'expérience nous invite à la plus grande vigilance.

Soyons tout de même optimistes ! Pour cette raison, nous devrions pourvoir nous retrouver à différentes occasions cet été : autour des traditionnelles soirées estivales et lors de fête patronale de la Saint Félix.

Vous trouverez donc dans ce numéro quelques informations d'actualité ainsi que quelques rappels pour favoriser le bien-vivre ensemble.

En vous en souhaitant une bonne lecture, très bel été à toutes et à tous !

Votre Maire

Richard Thiéry

Budget 2021 : les grandes lignes

Réuni le 9 avril 2021, le conseil municipal a voté le budget 2021. Rappelons que le budget se résume maintenant à un budget principal, le budget annexe sur l'eau et l'assainissement ayant été transféré à la Communauté d'agglomération de Sophia Antipolis au 1^{er} janvier 2020. Les principaux projets d'aménagement votés sont les suivants : agrandissement de la salle du conseil municipal, étude pour la réfection de la place du village, rénovation du système de vidéosurveillance, rénovation d'un appartement communal.

En pratique

Les ordures ménagères : rappel

Des containers sont à votre disposition sur le parking, ainsi qu'en différents points (au Colombier et à Bramafan). Vous y trouverez



différents bacs spécifiques pour le tri sélectif (des containers jaunes pour les emballages, les canettes, le carton, le papier...). Rappelons qu'il est interdit de déposer des ordures ou tout autre à côté des containers. Les encombrants uniquement doivent être déposés dans la benne à l'entrée du village (demander la clef à mairie). Enfin, les déchèteries communautaires (Cipières, Valbonne, Antibes) gérées par la CASA accueilleront volontiers tous types de déchets.

Soutien aux activités extrascolaires

Rappel : votre enfant est inscrit pour faire du sport, de la musique, ou toute autre activité extrascolaire : vous pouvez bénéficier d'une subvention sous la forme d'une participation de la commune aux frais d'inscription. Renseignement en mairie.

Civisme

Il est rappelé que des distributeurs de sacs sont à disposition des propriétaires de chiens, en différents endroits du village (parking, place, ...), afin de ramasser les déjections. Pour le bien-être de tous, n'hésitez pas à en prendre avec vous lors de vos promenades. Merci!

Chats errants

Afin de lutter contre la prolifération des chats errants, la commune dispose d'une convention avec un vétérinaire afin de procéder à leur stérilisation. Si vous constatez la présence de chats dans votre voisinage, veuillez contacter la mairie pour une campagne de capture.

Réglementation

Lutte contre le bruit : rappel

Un arrêté préfectoral régit les travaux bruyants afin de préserver la tranquillité des habitants.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, bétonnières, raboteuses ou scies mécanique ne peuvent être effectués que :

de 8h 30 à 12h et de 14h 30 à 19h 30 les jours ouvrables.

de 9h à 12h et de 15h à 19h les samedis de 10h à 12h les dimanches

Emploi du feu

La période rouge est en vigueur du 1er juillet au 30 septembre. Pendant cette période l'usage du feu est interdit dans toutes les zones à risques d'incendies de forêt. Ceci concerne notamment les incinérations, écobuage, feux de camp, barbecue, cigarettes, etc... Les propriétaires sont tenus au débroussaillage autour de leur habitation selon la réglementation en vigueur.

Soyez très vigilant !

Animations

Les soirées estivales

Comme chaque année le Conseil Départemental organise des spectacles gratuits dans toutes les communes des Alpes-Maritimes. Courmes bénéficie de deux spectacles cet été :

- Musique classique, dans les pas de Nagoya, le 24 juillet à l'église.
- Jazz, Jo Kaiat quartet, le 27 août sur la place du village.

Début des concerts à 21H.

<https://soirees-estivales.departement06.fr/>

Fête de la Saint Félix

La traditionnelle fête de la Saint Félix aura lieu le 28 août prochain. Le comité des fêtes est à pied d'œuvre pour vous proposer le meilleur programme festif possible, en fonction de l'actualité sanitaire.

Carnet

Décès :

Paul Sicard, le 10 juin 2021
Stéphane Smittarello, le 9 juillet 2021

Naissances :

Baptiste Humbert-Marino, le 25 janvier 2021
